

2012_A132

OBJET : Politique culturelle - Rapport annuel du délégué pour l'exercice 2011 de la DSP relative à la gestion du Grand Théâtre de Provence

Le 12 juillet 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes Emilien Ventre à Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 juillet 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAGORNE Robert - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - GACHON Loïc - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAGIER Robert - LICCIA Marcel - LONG Danielle - MANCEL Joël - MARTIN Richard - MARTIN Régis - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERSALI Malik - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIN Jacky - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : GOUIRAND Daniel suppléé par CHALLIER Antoinette - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien - SAEZ Jean-Pierre suppléé par CLAVEL Caroline

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à ORCIER Annie - BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - BENNOUR Dabha donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - BONTHOUX Odile donne pouvoir à PAOLI Stéphane - BRUNET Danièle donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DECARA Yannick donne pouvoir à SUSINI Jules - DESCLOUX Odette donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FOUQUET Robert donne pouvoir à TERME Françoise - GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - LAFON Henri donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - LOUIT Christian donne pouvoir à BRAMI Héliot - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à DAVENNE Chantal - MERGER Reine donne pouvoir à DELOCHE Gérard - MICHEL Claude donne pouvoir à MERSALI Malik - MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à RENAUDIN Michel - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à GERACI Gérard - PIERRON Liliane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à GACHON Loïc - POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à TAULAN Francis - SLISSA Monique donne pouvoir à BUCCI Dominique - TONIN Victor donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie - BERNARD Christine - BORDET André - BOUTILLOT Guy - BUCKI Jacques - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHORRO Jean - DEVAUX Pierre - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - FENESTRAZ Martine - GALLESE Alexandre - GARNIER Eliane - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - JONES Michèle - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - MATAS Henri - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - PELLENC Roger - RIVET-JOLIN Catherine - VALETA Marie-José - VENEL Gérard

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Jean BONFILLON donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 12 JUILLET 2012

Rapporteur: Jean BONFILLON

Thématique : Politique culturelle

Objet : Rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2011 de la DSP relative à la gestion du Grand Théâtre de Provence

Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

La gestion du Grand Théâtre de Provence fait l'objet d'une délégation de Service Public (DSP). Dans ce cadre et en application des articles 19, 20 et 21 de la Convention d'exploitation, il vous est proposé de prendre acte du rapport annuel du délégataire, l'EURL MIRABEAU, pour l'exercice 2011.

Exposé des motifs :

Le Conseil de Communauté du 2 février 2007 a approuvé le choix de l'EURL Mirabeau, représenté par son gérant, Dominique Bluzet pour la délégation de service public du Grand Théâtre de Provence et les deux conventions indissociables, d'exploitation et d'occupation, liant la Communauté du Pays d'Aix et le délégataire jusqu'au 31 août 2014.

Dans le cadre de cette délégation, les articles 19, 20 et 21 de la Convention d'exploitation du Grand Théâtre de Provence, conformément aux articles L.1411-3,

R.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisent que le délégataire doit produire un rapport annuel à la collectivité comprenant :

- un compte rendu technique,
- un compte rendu financier
- ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Au titre de **compte rendu technique**, le délégataire fournit notamment les indications quantitatives relatives à l'exécution du service, à savoir :

- Respect des obligations en termes de représentations, créations, productions et résidences,
- Un état récapitulatif des spectacles assurés,
- Un état récapitulatif de la fréquentation.

Le **compte rendu financier** comprend une présentation du compte de résultat du service par année civile, à savoir:

- le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation,
- une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation.

L'analyse de la **qualité du service** permet d'apprécier en particulier:

- l'intégration effective de formations de renommée internationale bénéficiant d'un fort rayonnement et d'une grande capacité attractive ;
- la réalité de l'ouverture aux propositions des acteurs du tissu artistique local et régional, notamment le Festival International d'Art Lyrique / Académie Européenne de Musique, le Centre Chorégraphique National, le Théâtre du Jeu de Paume, le Festival de la Roque d'Anthéron, l'Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix ... pour autant qu'elles répondent aux exigences de qualités artistiques voulues par la Communauté du Pays d'Aix pour cet équipement et qu'elles soient compatibles avec la programmation du délégataire ;
- les résultats en termes d'accès d'un plus large public, notamment du jeune public, du Pays d'Aix et plus largement de la Région ;

L'analyse de la qualité du service peut en outre comporter toutes propositions du délégataire concernant les moyens d'améliorer constamment le service.

Enfin, les dispositions conventionnelles de la D.S.P. du G.T.P. prévoient que dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

En outre, l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la Commission Consultative des Services Publics Locaux, obligatoire pour les EPCI de plus de 50 000 habitants, examine chaque année les rapports annuels établis par les délégataires de services publics.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a donc examiné le rapport annuel (Exercice 2011) du délégataire du Grand Théâtre de Provence le 13 juin 2012

Le rapport du délégataire décrit ci-dessous pour l'exercice budgétaire 2011 permet de considérer que les obligations décrites dans la convention d'exploitation du Grand Théâtre de Provence aux articles 19, 20 et 21, en application des articles L.1411-3 et R 1411-7 (compte rendu financier, compte rendu technique, analyse de la qualité du service) ont été respectées.

Rapport annuel en synthèse

La saison artistique 2011-2012 et l'exercice comptable 2011 marquent l'aboutissement de la période de lancement et la maturité du projet artistique porté par l'EURL MIRABEAU au GRAND THEATRE de PROVENCE.

La saison artistique 2011-2012 affiche un taux de remplissage à hauteur de 82%

Les éléments marquants de cette cinquième saison auront été :

L'existence d'un fil rouge autour de Vivaldi et l'influence de l'Italie sur la musique du XVIIIème

L'arrivée du Café Zimmermann en résidence au GTP : 2 concerts prévus sur la saison (+1 au Théâtre du Jeu de Paume)

La naissance de la première production portée par le GTP, « Bastien Bastienne et le Directeur de Théâtre » en coproduction avec l'Opéra de Toulon

La saison s'est articulée autour de 50 propositions artistiques et 72 représentations pour une jauge de plus de 93 000 places sur cette saison.

L'ensemble des propositions artistiques ont ainsi su maintenir à un niveau très élevé la fréquentation du théâtre (82%).

En complémentarité avec les missions de service public liées à une programmation artistique de qualité, et au-delà des tournées de l'Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix, la direction de MIRABEAU a aussi fait les choix suivants :

- Développer des projets pédagogiques d'envergure auprès du public amateur et du jeune public, en partenariat avec des institutions prestigieuses de dimension nationale : la Cité de la Musique de Paris et Radio France.
- Répondre à l'appel d'offres lancé par la Ville d'Aix en Provence pour l'organisation du Festival Musique dans la Rue fin août-début septembre 2011.

L'exercice comptable 2011 affiche un résultat net comptable légèrement positif (+5.6 K€) :

Ce résultat est particulièrement satisfaisant au regard des premières prévisions réalisées fin 2010 sur l'exercice 2011.

Produits : 8 04 0102€

Charges : 8 034 467€

Solde positif : 5 635€

Nombre de représentations

Année 2011 (selon obligation conventionnelle)

71 représentations payantes

(1^{er} semestre : 38 levers de rideau / 2^{ème} semestre : 33 levers de rideau)

Saison 11-12

50 propositions artistiques différentes pour 72 levers de rideau payants.

La saison 11-12 a démarré le 16 août 2011 avec le Concert pédagogique de l'Orchestre Français des Jeunes, et doit se poursuivre jusqu'au 25 mai 2012 avec le concert de l'Orchestre National de Lyon / Gauthier Capuçon.

Le 1^{er} semestre a été particulièrement dense en propositions chorégraphiques, donnant ensuite la part belle au second semestre aux formations symphoniques et récitals

76 200 spectateurs ont été accueillis sur cette saison, soit plus de 1000 spectateurs par soir en moyenne (hors concerts gratuits, hors locations de salle, hors tournées OPPA).

Ne sont par ailleurs pas comptabilisés les concerts de musique de chambre proposés à nos spectateurs, au Jeu de Paume.

A ces chiffres doivent aussi s'ajouter les concerts Hors Les Murs et les concerts gratuits, produits par le GTP, parfois en partenariat avec l'association ASSAMI quand il s'agissait de concerts solidaires ou pédagogiques :

Au total, c'est donc près de 80 levers de rideau que le Grand Théâtre de Provence et son délégataire ont proposé au public de la Communauté du Pays d'Aix, sans compter les actions d'ouverture et de médiation culturelle.

Tournées Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix

Au cours de la saison 2011-2012 a eu lieu la troisième tournée de l'OPPA produite par le GTP à l'issue de la décision de la Communauté de lui confier la gestion de ces tournées.

Les dix neuf dates des tournées d'été et d'hiver se sont bien déroulées d'un point de vue organisationnel.

Un compte rendu qualitatif et quantitatif a été transmis à la Communauté en octobre 2011.

Fréquentation générale :

Le public a encore répondu présent aux rendez vous donnés par le Grand Théâtre de Provence, puisque l'on est en mesure d'afficher un taux de fréquentation de 82 % * sur l'ensemble de la saison,

Saison 2011-2012

72 représentations payantes pour 76 200 spectateurs soit 1058 spectateurs par soir en moyenne.

Taux de remplissage : 82% sur l'ensemble de la saison (versus 85% en 2010-11 , 81,5% en 2009-2011 et 74% sur la saison 08-09).

Récapitulatif saison 2011-2012

50 spectacles payants (61 avec les entrées libres)
72 représentations payantes (86 avec les entrées libres)
76200 spectateurs (hors entrées libres)*
82 % de fréquentation sur la saison *
soit en moyenne 1017 spectateurs par représentation

VU l'exposé des motifs ;

VU les articles L.1411-3, R.1411-7 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération 2007-A043 du Conseil Communautaire du 2 février 2007

qui a approuvé le choix de l'EURL Mirabeau pour la délégation de service public du Grand Théâtre de Provence

VU l'examen par la Commission Consultative des Services Publics Locaux du rapport du délégataire (EURL Mirabeau) le 13 juin 2012

VU l'examen par la Commission Culture du 6 juin 2012 du rapport du délégataire;

VU l'examen par le Bureau Communautaire du 28 juin 2012 du rapport du délégataire;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **PRENDRE ACTE** du rapport annuel du délégataire du Grand Théâtre de Provence, EURL Mirabeau pour l'exercice 2011.

OBJET : Politique culturelle - Rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2011 de la DSP relative à la gestion du Grand Théâtre de Provence

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Communauté en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



17 JUIL. 2012